



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Organiser des anniversaires à la ferme
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

18 janvier et 3 février
 Chambre d'Agriculture à St Laurent Blangy

25 janvier

Céline VIDRIL
 53 rue de Cassel
 59285 ARNEKE

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Par exemple, une entreprise, dont le dirigeant unique suit en 2020 10 heures de formation, pourra déduire en 2021 un crédit d'impôt de 101 €,5 € = 10 x 10,15 € (Smic en vigueur en 2020).

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 3 janvier 2022.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Organiser des anniversaires à la ferme

Les mardis 18 et 25 janvier et le jeudi 3 février 2022

+ accompagnement d'1/2 journée sur votre ferme

9h15 - 17h15



■ Objectifs

- ❖ Connaître les obligations réglementaires, administratives liées à l'activité.
- ❖ Maîtriser les techniques de création et d'animation de grands jeux (chasse au trésor, jeu de l'oie...) et les adapter à son exploitation agricole selon ses productions animales et végétales.
- ❖ Connaître le réseau « Anniversaire à la ferme » : objectifs, moyens et support de communication, accompagnement, suivi...



■ Programme

- Les aspects réglementaires, administratifs, économiques liés à l'activité.
- Le cahier des charges, les documents administratifs utilisés, les moyens et les outils de communication du réseau.
- Des techniques d'animations de courte durée
- Des idées de décoration pour le lieu d'accueil.
- La réalisation d'un plan de la ferme adapté à l'âge des enfants
- Le témoignage d'expérience d'une agricultrice du réseau et présentation de ses jeux.
- Les techniques de grands jeux : jeux de piste, chasse au trésor, Rallye photo, jeu de l'oie, fort boyard, agent secret....
- Chacun réfléchit et conçoit un grand jeu adapté à sa ferme : Choix du jeu, les différentes étapes, les activités ludiques et pédagogiques.
- Création d'un jeu en bois de A à Z : Définir l'objectif pédagogique du jeu, sa durée, son déroulement.
- Adaptation du jeu de société « la ronde du fermier » à taille réelle
- Apprendre à moduler les jeux en fonction de l'âge des enfants.
- Accompagnement individuel d'1/2 journée sur votre exploitation après les 3 jours suivis.



Conception d'un jeu en bois à double usage par chaque stagiaire

Adaptation du jeu « la ronde du fermier » à taille réelle



■ Public

- ❖ Agriculteur(trice) des Hauts de France souhaitant proposer des anniversaires à la ferme



■ Tarif*

- ❖ **175€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).
- ❖ **630€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par OCAPIAT.



■ Intervenant

- ❖ Valérie LOUCHEZ, conseillère Diversification
- ❖ Delphine DEMASSIEUX, intervenante indépendante

Réponse impérative avant le 3 janvier

ORGANISER DES ANNIVERSAIRES A LA FERME

Nom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

175€ pour les cotisants VIVEA 630€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).